Niveau(x) d'enseignement: 7 Numéro EDUQ : 9570961
Centre d'intérêt: 875

Mémoire sur la formation de la relève agricole / présenté à la Commission de l'agriculture, des pêcheurs et de l'alimentation par les cégeps de Alma, Champlain (Lennoxville), Joliette, Lévis-Lauzon, Matane, St-Jean-sur-Richelieu, Victoriaville. -- [Québec (Province)] : [s. n.], 1984.
20, [17] p. ; 28 cm.

Notes bibliogr. au bas des p.

Descripteur(s): *Agriculture *Techniques biologiques *Formation professionnelle *Programme de formation *Avenir *Collégial (Niveau)

Identificateur(s) de sujet: *Formation agricole

Les sept cégeps qui offrent le programme de gestion et exploitation d'entreprises agricoles soumettent, dans un mémoire commun, leurs analyses et suggestions à l'attention de la Commission parlementaire de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation. C'est en tant qu'établissements de formation que les cégeps abordent le problème de la relève agricole. La formation est selon eux l'élément susceptible d'améliorer le plus rapidement le rendement des exploitations agricoles. Même si, à l'occasion, le mémoire touche aux dimensions financières pour mieux en comprendre les divers éléments, il s'intéresse surtout au capital humain.

L'exposé comprend trois parties. On rappelle d'abord rapidement les principales caractéristiques du problème de la relève agricole au Québec; on analyse ensuite les problèmes de la formation professionnelle en agriculture et on termine en suggérant quelques voies de solution. À l'exposé sont jointes en annexe les données économiques utilisées; une deuxième annexe présente la liste des recommandations et, finalement, une troisième annexe décrit le programme en gestion et exploitation d'entreprise agricole.

Les recommandations, au nombre de dix, sont centrées autour de trois points: la promotion, le soutien et la recherche, la concertation. On recommande notamment: 1. que soit mise en place une stratégie globale diversifiée d'information sur la formation professionnelle agricole; 2. que soient mis en place des centres spécialisées en agriculture pour assurer la recherche, le transfert technologique, le perfectionnement du personnel, la mise à jour des programmes et la diffusion scientifique dans le domaine; 3. que soit créé un lien formel de concertateur entre les cégeps et les bureaux du MAPAQ, de l'UPA, des syndicats de gestion.

Type de document: r

EDUQ 8570961

MÉMOIRE

SUR LA FORMATION DE LA RELÈVE AGRICOLE

présenté à la commission de l'Agriculture,
des pêcheries et de l'alimentation
par les cégeps de:
Alma, Champlain (Lennoxville), Joliette, Lévis-Lauzon,
Matane, St-Jean-sur-Richelieu, Victoriaville

DÉCEMBRE 1984

EDUQ 8570961

MÉMOIRE

SUR LA FORMATION DE LA RELÈVE AGRICOLE

présenté à la commission de l'Agriculture,
des pêcheries et de l'alimentation
par les cégeps de:
Alma, Champlain (Lennoxville), Joliette, Lévis-Lauzon,
Matane, St-Jean-sur-Richelieu, Victoriaville

DÉCEMBRE 1984

- TABLE DES MATIÈRES -

INTRODUCTION 3

LA RELÈVE AGRICOLE AU QUÉBEC 5

LA FORMATION AGRICOLE 6

Incitation, promotion et information 9

Mise en place, consolidation et concertation 11

CE QUI DOIT ÊTRE FAIT 13

La promotion 13

Soutien et recherche 14

Concertation 16

ANNEXE A - Cas type .....

ANNEXE B - Liste des recommandations .....

ANNEXE C - Programme en gestion et exploitation d'entreprise agricole .....

INTRODUCTION

Les collèges d'enseignement général et professionnel qui offrent de la formation agricole sont heureux de soumettre à la Commission parlementaire de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, leur point de vue sur le problème crucial de la relève agricole au Québec.

C'est une question qui préoccupe au premier chef les sept (7) cégeps qui offrent le programme de gestion et exploitation d'entreprise agricole et c'est par un mémoire commun que leurs analyses et leurs suggestions sont soumises à l'attention de la Commission.

Ces cégeps sont les suivants:

Alma, qui offre le programme depuis 1972;
Champlain (Lennoxville), depuis 1982;
Joliette, depuis 1984;
Lévis-Lauzon, depuis 1984;
Matane, depuis 1982;
Saint-Jean-sur-Richelieu, depuis 1981;
Victoriaville, depuis 1974.

La formation constitue la contribution spécifique des institutions d'enseignement. C'est donc en tant qu'institutions de formation que nous aborderons le problème de la relève agricole.

Les études récentes sur les facteurs de productivité agricole, démontrent que la formation serait l'élément susceptible d'améliorer le plus rapidement le rendement des exploitations agricoles. Madame Suzanne Dion, dans le journal Le Devoir du lundi 26 novembre dernier, le soulignait d'une façon fort éloquente:

> Et l'on répète les conclusions de plusieurs études américaines dont celle de Griliches portant sur les différents facteurs influençant l'augmentation de la productivité de l'agriculture aux U.S.A. «Si on doublait les dépenses gouvernementales à des fins de recherche et de vulgarisation en agriculture, on n'accroîtrait la production américaine que d'environ 5%; si on doublait l'emploi des fertilisants, ceci entraînerait un accroissement de la production variant entre 10% et 14%; si on multipliait par deux la superficie des terres et le nombre des bâtiments agricoles, ceci aurait pour effet d'augmenter la production d'environ 15%; enfin si on augmentait du double le degré de scolarité des agriculteurs, ceci entraînerait une augmentation d'environ 40%».(*)

Même si, à l'occasion, nous toucherons aux dimensions financières pour mieux en comprendre les divers éléments, notre mémoire s'intéressera surtout au capital humain.

L'exposé comprendra trois parties. Nous rappellerons d'abord rapidement les principales caractéristiques du problème de la relève agricole au Québec; nous analyserons ensuite les problèmes de la formation professionnelle en agriculture et nous terminerons en suggérant quelques voies de solutions.

Nous joignons à l'exposé les données économiques utilisées dans l'exemple qui illustre notre propos, une deuxième annexe présente la liste de nos recommandations et finalement une troisième annexe, décrit le programme en gestion et exploitation d'entreprise agricole.

---

* Cité par Françoise Cadieux dans «Le secteur de la production agricole au Québec», DGEC, Québec, 1980.

LA RELÈVE AGRICOLE AU QUÉBEC

Parler de la relève agricole au Québec, c'est faire allusion à une main-d'oeuvre urbaine qui songe à se réorienter vers d'autres productions à l'aube de l'ère postindustrielle, mais c'est d'abord et avant tout évoquer une multitude d'histoires de familles rurales: environ quatre-vingt-dix pour cent (90%) de ceux et celles qui s'établissent comme producteurs agricoles, le font en achetant le bien familial. Après quelque trente ans à la tête de son exploitation, l'agriculteur québécois développe le double projet de prendre une retraite plus que méritée et de permettre à son fils ou à sa fille, dans la vingtaine souvent avancée, de s'établir sur la ferme où il (elle) a grandi.

Plus ce transfert est préparé de longue main, plus il a de chance de s'opérer dans des conditions qui permettront aux parents de s'assurer une rente convenable pour leurs années de retraite et au jeune en relève, de prendre un risque mieux calculé quant à son endettement. Le problème n'est pas simple et, si on doit prendre une décision rapide à cause d'un développement imprévu de la situation, il est plus que souhaitable que l'on ait acquis, de part et d'autre, les connaissances nécessaires à une gestion et à une prise de décision de qualité.

Quoi qu'il en soit, plusieurs dimensions du problème devront être discutées avec l'agronome, le comptable, le notaire: productivité, fiscalité, financement, etc. On réalisera souvent que malgré les intentions des deux parties on peut, dans les conditions qui prévalent actuellement, ne pas parvenir à une entente

qui assure au vendeur une retraite convenable et à l'acheteur un niveau d'endettement compatible avec le volume de production de la ferme et avec sa capacité de remboursement.

On retrouvera en annexe un cas, tiré du matériel pédagogique d'un enseignant en gestion et exploitation d'entreprise agricole du cégep Lévis-Lauzon, Monsieur Denis Messier, que nous remercions d'en avoir autorisé l'utilisation pour ce mémoire. C'est un cas élaboré à partir d'une situation réelle, quelques données ayant été modifiées pour des fins pédagogiques et pour protéger l'identité des personnes. Le cas présente un tableau réaliste des conditions de mise en vente d'une assez grosse ferme laitière, qui a été modernisée au cours des dernières années. La traduction au bilan montre un niveau d'endettement plus élevé que la moyenne des exploitations dont le propriétaire est à l'âge de penser à se retirer. Cela n'en demeure pas moins un cas réaliste et assez fréquent.

Nous l'appellerons le cas de la ferme de Monsieur A.

La valeur marchande estimée de cette ferme varie entre 375 000 $ et 400 000 $. Le crédit disponible est de 215 000 $. Le fils pourra acheter seulement si ses parents consentent à en réduire leur prix (et en même temps le capital qui leur tenait lieu de fonds de pension) de plusieurs dizaines de milliers de dollars. Un acheteur, qui ne serait pas de la famille de Monsieur A, devrait disposer d'un comptant d'au moins 160 000 $. Le risque est grand, puisqu'en empruntant au maximum, l'acheteur s'engage à des versements qui dépassent de 3 000 $ par année, la capacité de remboursement générée par l'exploitation.

De toute évidence, le transfert posera des problèmes à quelqu'un!

Des situations de ce genre (pas toutes identiques, bien sûr) se produisent à 1 200 reprises chaque année au Québec.

Nous nous permettons de souligner qu'il importe que le M.A.P.A.Q. donne les moyens (subvention) aux jeunes de s'établir en agriculture, sans égard à leur origine. Le problème précédemment exposé est réel pour le jeune provenant de la ville comme pour le jeune provenant de la ferme. S'établir en agriculture aujourd'hui, même avec les subventions qui existent, pose des problèmes, voire même des impossibilités.

LA FORMATION AGRICOLE

Plus de 80% des nouveaux exploitants agricoles s'établissent, sans formation académique dans le domaine. Un simple coup d'oeil sur le programme en gestion et exploitation d'entreprise agricole révèle pourtant la pertinence des connaissances qu'il offre dans la préparation d'un dossier d'établissement.

Une simple observation de la situation nationale fait ressortir les éléments suivants comme constituant les obstacles les plus courants à la fréquentation des programmes de formation agricole:

- le besoin de bras sur la ferme;
- l'éloignement des centres de formation;
- la faible motivation pour des études dont on ne voit pas bien le profit;
- une plus grande confiance aux praticiens de l'agriculture qu'aux «théoriciens» des cégeps et des instituts;
- le peu d'incitation du milieu familial.

Si l'on fouille davantage le cas de Monsieur A, on apprend que son fils, depuis la fin de son cours secondaire, travaille à temps plein sur la ferme, un peu trop grosse pour son père, qui prend de l'âge. On peut observer également que Monsieur A a attendu jusqu'à récemment pour moderniser sa ferme dont la capacité de production dépasse pourtant la moyenne.

Son fils n'a pas d'études collégiales, mais avec un père dans le syndicat de gestion, il a appris à se familiariser avec la gestion agricole. Il a aussi participé à des rencontres organisées

par des fournisseurs de produits et d'équipements agricoles. Il fait appel, au besoin, aux conseils des services locaux du M.A.P.A.Q. Est-ce que le seul transfert informel de connaissances d'une génération à l'autre est suffisant comme formation professionnelle agricole en 1984? Voyons rapidement ce que l'on offre aujourd'hui en agriculture dans les institutions d'enseignement.

D'abord, nous devons dire que le programme s'adressant aux futurs exploitants agricoles vient tout juste d'être révisé à la suite de plusieurs consultations auprès du milieu agricole. C'est ainsi que l'approche pédagogique de base du nouveau programme amène l'étudiant à passer par un mode d'apprentissage qui le confronte d'abord aux aspects concrets de la réalité agricole et ensuite aux concepts plus abstraits.

Une autre caractéristique donnant suite aux demandes des agriculteurs est d'offrir un programme axé sur la gestion des entreprises. Il va de soi que gérer et planifier une entreprise comme celle que l'on vient de décrire nécessite des connaissances en gestion et en comptabilité. Des cours spécialisés dans ce domaine sont offerts. Par ailleurs, l'aspect gestion est présent tout au long du programme de formation.

Enfin, il ne faudrait pas oublier que l'aspect exploitation de l'entreprise est également présent au sein du programme. Les stages, les cours de régie de production, les cours portant sur les sols, les plantes, la zootechnie et le génie rural sont orientés vers la production. Les installations, bien qu'encore incomplètes, de même que des stages dans le milieu tout au cours des sessions d'automne, d'hiver et d'été, sont prévus pour initier l'étudiant à exploiter une entreprise agricole.

Le fils de monsieur A est aujourd'hui devant des décisions majeures pour son avenir et pour celui de ses proches. Des sommes d'argent considérables sont engagées. Il lui manque la formation d'un programme professionnel en gestion et exploitation d'entreprise agricole. Il ne pouvait pas quitter la ferme familiale pour une aussi longue période (24 mois)* et «s'exiler» jusqu'au centre le plus proche (cégep ou I.T.A.) où ces cours sont offerts. Et puis, comment savoir à dix-sept ans ce qui pouvait lui être utile dix ans plus tard? Ses parents l'ont-ils influencé dans son choix? Etaient-ils eux-mêmes convaincus de l'utilité de la formation collégiale pour son avenir d'exploitant agricole? Les probabilités sont grandes qu'ils aient un peu contribué d'une façon ou d'une autre, à garder leur fils à la ferme.

Ce sont les obstacles mentionnés précédemment qui ont fait qu'en 1982, par exemple, les deux cégeps impliqués et les ITA ne comptaient que soixante-treize (73) finissants dans les programmes reliés à la gestion d'une exploitation agricole, alors que plus de douze cents (1 200) nouveaux agriculteurs s'établissaient. Pour peu que l'on croie à l'utilité de la formation scolaire pour préparer le jeune à une occupation qui demande autant de connaissances techniques, d'habiletés professionnelles, de jugement, de capacité de décision, il faut reconnaître l'existence d'un problème sérieux dans l'enseignement agricole, problème qui n'est sûrement pas sans conséquence sur la gestion des entreprises agricoles.

Bien sûr, il y a d'autres moyens que l'école pour acquérir une formation; mais compte tenu de l'évolution technologique et de la complexité «manageriale» qui caractérisent aujourd'hui la profession d'exploitant agricole, on peut penser que le système scolaire, par sa capacité à regrouper des compétences diverses, doit contribuer davantage à cette formation qu'il ne le fait actuellement.

---

* Le nouveau programme est maintenant réparti sur 30 mois.

Pour les cégeps, les obstacles économiques, géographiques et «culturels», à la fréquentation des programmes de formation agricole, ne sont pas exclusifs à ces programmes et peuvent en grande partie être surmontés [1]. On les a déjà rencontrés, à des degrés divers, sous des formes diverses, dans différents champs de formation qui sont aujourd'hui fréquentés par des centaines d'étudiants et d'étudiantes.

A notre avis, le problème en est un de motivation de la clientèle et il origine de la faiblesse de promotion, d'information, de mise en place et de consolidation du programme de formation en agriculture et de la faible concertation des milieux.

Incitation, promotion et information

Les données quantitatives régionales sur les besoins en relève agricole ont déjà été établies, il y a quelques années, et les deux méthodes différentes employées arrivent sensiblement aux mêmes résultats [2].

Quels sont ces résultats? Dans chaque grande région du Québec, le besoin annuel en relève agricole varie entre trente et un (31) et cent quatre-vingt-un (181) candidats. Si on compare ces données avec les statistiques des institutions d'enseignement, on constate un écart entre le nombre de personnes qui se forment à la

---

1. RUEL, Claude: Pour un plan d'ensemble de développement du programme professionnel assurant la formation de la relève agricole dans le réseau des cégeps, Service de Recherche et développement, DGEC, 1980/07/11.

2. Nous faisons ici référence aux travaux de Monsieur Jean-Paul Lettre, agronome particulièrement renommé pour ses contributions à l'enseignement agricole et à ceux des services de recherches de l'U.P.A.).

gestion d'une exploitation et le nombre de nouveaux exploitants agricoles, et ceci même dans les régions où la formation est disponible. Le problème nous apparaît alors comme étant relié à la perception des programmes de formation agricole que se font les futurs exploitants.

La majorité d'entre eux, en effet, se comportent comme si les avantages de cette formation leur étaient inconnus. Ils ignorent ou font comme s'ils ignoraient que cette formation peut leur donner les connaissances et les habiletés que requiert la direction d'une exploitation agricole; que cette formation comporte les éléments de connaissances théoriques nécessaires, mais aussi de multiples occasions d'expérimenter concrètement les techniques acquises au moyen de travaux pratiques et de stages sur des exploitations agricoles (autres que l'exploitation familiale); que cette formation est assurée par des enseignants détenant une formation d'agronomes et ayant souvent des expériences concrètes de travail dans le milieu agricole.

Ce problème de perception ou «d'image» de la formation collégiale en agriculture n'est pas le fait du seul milieu agricole, puisqu'on le retrouve aussi chez les candidats de la relève provenant d'autres milieux.

C'est une conjoncture d'ensemble qui fait que c'en est ainsi. Par exemple, contrairement à la majorité des champs de formation de niveau collégial, le diplôme en gestion et exploitation d'entreprise agricole ne confère aucun avantage formel au moment de l'accès à l'occupation à laquelle il prépare. Ni le M.A.P.A.Q., ni les organismes de crédit agricole, dont l'Office, ne reconnaissent à ce diplôme une valeur «monnayable» au moment de l'établissement.

Quant au M.E.Q., alors qu'il instaurait un programme de «bourses d'incitation» pour les étudiants de certaines options professionnelles qui manquent de main-d'oeuvre, il n'a pas jugé bon d'inclure la gestion et l'exploitation d'entreprise agricole au

nombre de ces options. Les statistiques concernant l'agriculture sont pourtant éloquentes au sujet de la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée.

Comme on le voit, le problème de la perception des programmes collégiaux de formation professionnelle agricole n'est pas strictement une affaire de promotion; il vient aussi du fait que certaines orientations politiques et certaines décisions administratives n'ont pas été prises. Nous reviendrons sur ce sujet au moment de formuler des voies de solution.

Mise en place, consolidation et concertation

Si on regarde le problème de la fréquentation des programmes de formation agricole dans la perspective de l'accessibilité géographique, on peut dire que la couverture régionale des programmes de gestion et exploitation d'entreprise agricole, est maintenant suffisante. Nous aurons à l'avenir à nous entendre entre nous sur la séquence des cours et développer, dans chacune de nos institutions, des spécialités liées à notre milieu. Ceci ne devra toutefois pas nous empêcher d'offrir à plusieurs endroits le même programme répondant aux demandes les plus courantes: par exemple, production laitière.

Actuellement, la capacité d'accueil des cégeps en gestion et exploitation d'entreprise agricole n'est pas utilisée à son maximum. Il n'est donc pas question, pour l'instant, de multiplier cette option dans les cégeps mais davantage de donner aux cégeps les moyens d'offrir l'excellence dans ce programme de formation en agriculture.

Les cégeps ont été maîtres d'oeuvre dans la formation des futurs exploitants agricoles en offrant les premiers (1972), ce programme de formation. Malgré les demandes répétées des collèges,

le Gouvernement, plus particulièrement le M.E.Q., n'a pas véritablement fourni les moyens matériels de dispenser ce programme.

Comme pour les autres options techniques (fabrication mécanique, aérotechnique, informatique, électrotechnique, etc.) le cégep offrant la technique agricole aurait dû pouvoir compter sur des installations analogues à celles que possédaient à l'époque les écoles moyennes d'agriculture pour réaliser les objectifs du programme: fonds de terres, animalerie, machinerie, serres, ateliers de mécanique et de menuiserie. Or, il n'en est pas ainsi; le peu de moyens accordés nous rend la tâche difficile, notamment au niveau des déplacements des clientèles et des personnels et au niveau de notre dépendance d'installations agricoles dont les impératifs de production divergent de nos objectifs de formation.

Au moment où la population québécoise a besoin plus que jamais d'une agriculture prospère, génératrice d'emplois et surtout, qui lui assure une alimentation saine et diversifiée, au moment où nos établissements implantent un nouveau programme, les décideurs du monde de la formation agricole ne peuvent plus se permettre de telles distances par rapport aux besoins du milieu agricole, l'autosuffisance du Québec en matière agro-alimentaire le commande. Il est temps, selon nous, que le Gouvernement assure la promotion et la mise en place de la formation professionnelle agricole d'une part et que, d'autre part -- répondant en cela à l'invitation que lançait dans son éditorial de mars 1984, le rédacteur en chef de la revue AGRICULTURE, l'agronome J. Alphonse Lapointe -- les institutions s'attachent à réaliser leur mandat en concertation avec les milieux agricoles régionaux.

C'est donc dans la poursuite d'objectifs de promotion, de mise en place, de consolidation de la formation et de concertation avec les intervenants que nous avons élaboré les pistes de solutions que nous vous présentons dans la troisième et dernière partie de ce mémoire.

CE QUI DOIT ÊTRE FAIT

La promotion

Au chapitre de la promotion de la formation professionnelle agricole, nous souhaitons vivement la mise en place d'une stratégie globale et diversifiée d'information sur les programmes d'études existant dans ce domaine. Tous les milieux concernés reconnaissent le besoin de sensibiliser les futurs exploitants agricoles à la nécessité de la formation. On a parlé, on a écrit beaucoup sur cette question. On a posé un certain nombre de gestes isolés, ponctuels, qui s'avèrent insuffisants pour renverser la tendance. Ce qu'il faut, c'est une stratégie de promotion, c'est-à-dire un ensemble de moyens utilisés de façon orchestrée sur une période de temps suffisante pour produire des résultats.

Nous voulons que cette stratégie soit globale, qu'elle s'adresse à l'ensemble de la clientèle potentielle; garçons ou filles, d'origine rurale ou non, de toutes les régions du Québec, se destinant à la direction d'une exploitation agricole ou dirigeant déjà une exploitation agricole.

Pour être véritablement efficace, une telle stratégie de promotion devra tenir compte de la recherche nationale en cours dont l'objet est de cerner qualitativement et quantitativement les obstacles à la formation agricole, évoqués antérieurement. (Recherchistes: Denis Cormier et Jean Arseneault, de l'Université Laval).

Nous pensons qu'elle doit être diversifiée, c'est-à-dire qu'elle utilise plusieurs arguments et plusieurs moyens pour changer

les attitudes prédominantes jusqu'ici. Parmi ces arguments, on pourrait retrouver ceux que nous mentionnions en deuxième partie: l'utilité de cette formation pour assumer adéquatement les tâches de gestion d'une exploitation agricole, son caractère pratique appuyé sur une solide base théorique, la qualité des équipes pédagogiques responsables de cet enseignement dans les cégeps.

Soutien et recherche

D'autres moyens de favoriser la formation professionnelle agricole devraient être employés. L'option gestion et exploitation d'entreprise agricole devrait être admise au programme de bourses spéciales du M.E.Q. pour les domaines où il y a pénurie de diplômés. De même l'obtention d'un diplôme en gestion et exploitation d'entreprise agricole devrait donner accès à certains privilèges au moment de l'établissement, en particulier dans les conditions de financement faites par l'Office du crédit agricole du Québec[1]; cette suggestion n'est pas nouvelle puisqu'elle a été formulée à plusieurs reprises, entre autres lors du Colloque sur la formation de la relève agricole tenu à Lévis en mars 1983. En France, par exemple, l'accès à un prêt agricole est conditionné par un minimum de deux cents (200) heures de formation. Il apparaît en effet moins risqué de prêter à des gens qualifiés.

(1) On considère parmi les intervenants du milieu agricole que le taux de succès d'une entreprise agricole est lié au niveau de formation de son gestionnaire.

Il existe d'autres mesures financières ou administratives qui devraient être prises pour faciliter l'établissement des nouveaux exploitants et, par conséquent, pour donner le goût de poursuivre des études dans le domaine. Nous pensons en particulier à la reconnaissance de la valeur des quotas de production comme garantie supplémentaire donnant droit à du financement; il serait souhaitable également que le gouvernement continue de constituer des banques de terres mais qu'il accepte de les louer pour d'autres fins que la culture céréalière; finalement, nous croyons qu'il y a lieu de procéder à une importante simplification du régime fiscal auquel sont soumis actuellement les exploitants agricoles.

La mise en place du nouveau programme de gestion et exploitation d'entreprise agricole implique que le gouvernement devra prévoir un plan d'investissements pour doter les cégeps titulaires de cette option des équipements et des ressources humaines nécessaires pour dispenser un tel enseignement. A cet égard, nous devons mentionner qu'il y a du rattrapage à faire tant au niveau des budgets d'immobilisation qu'au niveau des budgets de fonctionnement des cégeps dispensant actuellement le programme en gestion et exploitation d'entreprise agricole. Il s'agit là d'impératifs pédagogiques de toute première importance. La présence de ces installations, d'équipements complets et de personnes ressources en nombre suffisant, permettrait de mieux affirmer la qualité de la formation.

Le Gouvernement et les ministères concernés devraient aussi prévoir la mise en place de centres spécialisés en agriculture qui seraient particulièrement chargés de la recherche, du transfert technologique, du perfectionnement, de la mise à jour des programmes, de la diffusion scientifique, etc.

Concertation

Finalement, nous disons que c'est dans un climat de concertation que doivent s'articuler les différents éléments d'une politique de relève agricole. Concertation gouvernementale, certes, entre le M.A.P.A.Q. et le M.E.Q., mais aussi concertation entre les différents intervenants régionaux et nationaux.

Dans l'histoire récente de la formation agricole, les prétentions respectives du M.E.Q. et du M.A.P.A.Q. ont souvent amené des concurrences stériles, des indécisions, des hésitations, des susceptibilités dont, finalement, la population agricole du Québec a fait les frais. Par bonheur, cette situation est globalement chose du passé. Mais on ne peut pas dire qu'un véritable climat de concertation se soit installé.

C'est pourquoi nous recommandons la création d'un lien formel entre les établissements offrant le programme de gestion et d'exploitation d'entreprise agricole, les bureaux du M.A.P.A.Q., de l'U.P.A. et les syndicats de gestion, de façon à ce que l'information disponible sur la formation agricole dans l'un ou l'autre des milieux circule plus efficacement. Si l'on vise à l'amélioration de la formation de la relève agricole, chacun est appelé à contribuer selon ses moyens propres.

Du côté de la Fédération des cégeps, par exemple, on travaille actuellement à certains projets qui auront des retombées positives sur l'accessibilité aux études pour la relève agricole: l'enseignement à distance, dans laquelle certains cégeps s'engagent actuellement, l'alternance études-travail en formation des adultes, la reconnaissance des acquis de formation non-scolaire, etc.

Par ailleurs, si à l'occasion des diverses concertations régionales, on nous révélait qu'un nombre important de candidats de la relève agricole voient des aménagements du calendrier scolaire comme une condition essentielle pour entreprendre des études collégiales, nous pourrions envisager, avec nos partenaires gouvernementaux et syndicaux, la façon de procéder à de tels aménagements.

Quant à cette concertation régionale nécessaire, on peut dire qu'elle existe à des degrés divers dans l'enseignement agricole collégial. Que l'on songe seulement que pour l'organisation d'un programme de formation professionnelle agricole pour adultes, les cégeps ont à se concerter entre autres avec les instances locales du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'alimentation du Québec, du ministère de la Main-d'oeuvre et de l'immigration du Canada... et ces programmes existent!

La concertation n'a pas toujours cette couleur bureaucratique: elle existe aussi dans l'organisation des stages sur des exploitations agricoles de la région; elle existe pour la réalisation de certains projets pédagogiques d'étudiants et d'enseignants; elle prend parfois la forme d'utilisation par le cégep, des compétences des agriculteurs chevronnés et des conseillers agricoles de l'U.P.A., du M.A.P.A.Q. et des syndicats de gestion. Ces modes de concertation sont souvent de nature à donner à la formation professionnelle la dimension pratique et concrète qui lui est nécessaire.

Bien sûr, une certaine concertation existe, mais beaucoup reste encore à faire, comme plusieurs l'ont mentionné au colloque sur la formation de la relève agricole. Du côté des cégeps, on sent aussi la difficulté d'en arriver à une plus grande concertation. Quand nous évoquons la nécessité de la concertation, nous ne voudrions pas vous la présenter comme une panacée, loin de là. En

novembre 1983, alors que la Fédération des cégeps commentait le document gouvernemental de consultation sur le découpage des régions, document intitulé Le choix des régions, elle écrivait: «Notre expérience de la concertation nous apprend qu'elle est très difficile et n'a de chance de se réaliser que lorsqu'elle met en présence des partenaires égaux, qui ont des intérêts équivalents, dans un domaine bien circonscrit». C'est dans ces conditions que l'on peut à la fois partager un défi, partager les risques qu'il comporte et les efforts qu'il exige.

Quand notre société est confrontée à un problème de l'importance qu'a celui de la relève agricole, quand de plus, la formation apparaît une donnée centrale de ce problème, il est normal que les cégeps répondent: Présents!, pour partager le défi, les risques et les efforts que la situation ne manquera pas de susciter!

ANNEXES

ANNEXE A

BILAN 01/01/84

Le cas de la ferme de Monsieur A

ACTIF		PASSIF	
Court terme		**Court terme**	
Encaisse	3 000 $	Marge de crédit	5 000 $
Ctes à recev.	1 000	Ctes à payer	3 000
Stocks	14 000		8 000 $
	18 000 $		
Moyen terme		**Moyen terme**	
Animaux et machinerie	74 000	Prêt amélioration de la ferme nantissement (OCAQ)	22 000
Equipements	90 000		32 000
	164 000		54 000
Long terme		**Long terme**	
Fonds de terre et bâtiments	150 000	Hypothèque (OCAQ)	90 000
Quota	151 000		90 000
	301 000	**Avoir net**	331 000
Total	483 000	Total	483 000

Calcul de la capacité de remboursement

Revenu total	110 000
Dépenses courantes	70 000
Marge brute	40 000
Coût de la vie	- 12 000
Fonds de roulement	- 4 000
Capacité maximale de remboursement:	24 000

.../2

Capacité d'emprunter (tenant compte d'une capacité de rembouser de 24 000 $)

Hypothèque: 135 000 $

90% de la valeur du fonds de terre.
Intérêt annuel: 8%
Remboursement annuel: Approximativement 12 000 $.

Nantissement: 100 000 $

80% de la valeur des animaux et des équipements (131 200); maximum 100 000 $
Intérêt annuel: 8% sur 15 000 $
13% sur 85 000 $

Remboursement annuel: Approximativement 15 000 $.

Les garanties permettraient d'emprunter	266 200 $.
Les règles de l'OCAQ autorisent	235 000 $.
La capacité de remboursement permet	215 000 $.

Pour faciliter l'établissement, le premier 50 000 $ ne comporte aucun intérêt pendant 5 ans, ce qui diminue au maximum de 4 000 $ les remboursements annuels durant cette période. Par la suite, elle devra absolument rencontrer les paiements de 24 000 $.

Cela signifie que la rentabilité de l'entreprise sera compromise au cours des premières années et que l'investissement devra être réduit au maximum, l'accent devant être mis sur la productivité.

Nous voyons qu'une malchance, qu'une mauvaise décision, qu'un revirement des prix, se comportera comme un ouragan sur un bâtiment de paille.

Si la ferme est vendue 215 000 $, l'établissement sera possible, même difficile pour l'établi, mais quel sera le sort des anciens propriétaires?

ANNEXE B

Liste des recommandations

1. Que soit mise en place une stratégie globale diversifiée d'information sur la formation professionnelle agricole.

2. Que soient donnés aux jeunes, d'origine urbaine ou rurale, les moyens financiers et l'encadrement suffisant pour leur permettre de s'établir en agriculture.

3. Que le MAPAQ fasse pression pour que l'option gestion et exploitation d'entreprise agricole soit admise au programme de bourses spéciales du M.E.Q. pour les domaines où il y a pénurie de main-d'oeuvre qualifiée.

4. Que les conditions de financement faites par l'Office du crédit agricole du Québec privilégient les candidats qui détiennent un diplôme en gestion et exploitation d'entreprise agricole.

5. Que la valeur des quotas de production soit utilisée comme garantie supplémentaire donnant droit à du financement.

6. Que les banques de terres constituées par le Gouvernement soient louées pour d'autres fins agricoles que la culture céréalière.

7. Que le régime fiscal auquel sont soumis actuellement les exploitants agricoles soit simplifié de façon importante.

8. Que soient mis en place des centres spécialisés en agriculture pour assurer la recherche, le transfert technologique, le perfectionnement des personnels, la mise à jour des programmes et la diffusion scientifique dans de domaine.

9. Que soit créé un lien formel de concertation entre les établissements offrant le programme de gestion et d'exploitation d'entreprise agricole, les bureaux du M.A.P.A.Q., de l'U.P.A., des syndicats de gestion, etc.

10. Que le MAPAQ, reconnaissant la nécessité de la formation de la relève agricole, fasse pression pour libérer les investissements nécessaires à la mise en place des installations et des ressources humaines adéquates.

ANNEXE C

Programme en gestion et
exploitation d'entreprise agricole

152.03 GESTION ET EXPLOITATION D'ENTREPRISE AGRICOLE

90 1/3 unités

Préalables du secondaire:

mathématiques 422 ou 432
physique 422 ou 432 ou 452
chimie 442 ou 462

OBJECTIFS

Former une relève agricole de qualité qui soit au fait des exigences de la profession d'exploitant de ferme, c'est-à-dire, planifier l'établissement, la réaliser, exploiter rationnellement une entreprise agricole au Québec par l'utilisation de principes de gestion, de techniques de production et de mise en marché.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les diplômés et les diplômées du programme 152.03 constituent une partie importante de la relève agricole québécoise. Cependant, à cause des facteurs socio-économiques particuliers au secteur agro-alimentaire, peu de finissants et de finissantes s'établissent immédiatement à leur sortie des institutions de formation. Avant de devenir propriétaires ou gérants ou gérantes de fermes, la majorité d'entre eux prolongent leur formation en acquérant une expérience dans divers domaines du secteur agricole.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze cours obligatoires:

4 d'éducation physique
4 de philosophie
4 de langue et littérature
plus les cours suivants de spécialité:

152-109-84	PHYTOTECHNIE	3-2-2
152-110-84	SOLS ET FERTILISATION	3-1-1
152-114-84	REALITES AGRICOLES DU QUEBEC	2-2-1
152-131-84	ZOOTECHNIE	3-2-2
152-151-84	STAGE I	0-4-1
152-214-84	MENUISERIE ET CONSTRUCTION	2-2-1
152-220-83	GESTION DE L'ENTREPRISE AGRICOLE	2-2-2
152-251-83	STAGE II	1-4-1
152-351-84	STAGE III	0-22-2 (1)
152-451-83	STAGE IV	1-4-1
152-510-84	GESTION FINANCIERE	2-2-2
152-551-83	STAGE V	1-4-1
152-651-84	STAGE VI	0-22-2 (1)
152-930-84	ATELIER DE FERME	1-3-1
152-934-84	ORGANISMES ET POLITIQUES AGRICOLES STRUCTURES DE COMMERCIALISATION	2-2-2
401-152-84	SYSTEMES COMPTABLES AGRICOLES	2-3-1
401-652-84	DROIT RURAL ET FISCALITE	2-1-2

4 cours complémentaires

Cours à option:

152-311-83	MACHINERIE ET EQUIPEMENT	2-3-1
152-414-84	AMENAGEMENT ET TRAVAIL DU SOL	2-3-1
152-421-84	REGIE DE PRODUCTIONS ANIMALES SPECIALES	3-3-3
152-440-84	REGIE DE LA PRODUCTION BOVINE (VIANDE)	3-3-3
152-441-83	PLANIFICATION DE L'ENTREPRISE AGRICOLE	2-3-2
152-450-84	REGIE DE LA PRODUCTION AVICOLE	3-3-3
152-454-84	REGIE DE LA PRODUCTION DE LEGUMES FROIDS	3-3-3
152-460-84	REGIE DE LA PRODUCTION OVINE	3-3-3
152-470-84	REGIE DE LA PRODUCTION PORCINE	3-3-3
152-507-84	REGIE DE LA PRODUCTION CEREALIERE	3-3-3
152-508-84	REGIE DE LA PRODUCTION CEREALIERE ET HERBAGERE	3-3-3
152-514-84	PROJET D'ETABLISSEMENT I	1-2-1
152-554-84	GESTION TECHNICO-ECONOMIQUE SPECIFIQUE	2-1-2
152-614-84	PROJET D'ETABLISSEMENT II	0-4-4
152-631-84	REGIE DE LA PRODUCTION APICOLE	3-3-3
152-711-83	GESTION DE L'ENERGIE	2-1-1
152-721-83	AMENAGEMENT PAYSAGER	2-1-1
152-751-84	ATELIER DE SYNTHESE	1-3-3
152-901-84	REGIE DE LA PRODUCTION FRUITIERE	3-3-3
152-902-84	INITIATION AUX TECHNIQUES DE PRODUCTION LAITIERE	2-1-1
152-903-84	INITIATION AUX TECHNIQUES DE PRODUCTIONS ANIMALES SPECIALES	2-1-1
152-904-84	INITIATION AUX TECHNIQUES DE PRODUCTION DES CULTURES CEREALIERES ET INDUSTRIELLES	2-1-1
152-905-84	INITIATION AUX TECHNIQUES DE PRODUCTIONS HORTICOLES	2-1-1
152-922-84	REGIE DE LA PRODUCTIONLEGUMIERE DE PLEIN CHAMP	3-3-3
152-932-84	REGIE DE PRODUCTION DES CULTURES INDUSTRIELLES	3-3-3
152-942-84	REGIE DE PRODUCTION DES CULTURES ABRITEES	3-3-3
152-960-84	REGIE DE LA PRODUCTION LAITIERE	3-3-3
152-970-84	REGIE DE L'EAU ET CONSERVATION DU SOL	2-3-1
152-982-84	REGIE DE LA PRODUCTION DE LA POMME DE TERRE	3-3-3
152-990-84	TRACTEURS ET MOTEURS	2-2-1

153.01 Zootechnologie

96 1/3 unités

Préalables du secondaire :

mathématique 522 ou 532
ou 064-532 (nouveau programme)

chimie 562

physique 422 ou 432 ou 452
ou 053-532 (nouveau programme)

OBJECTIFS

La zootechnologie attire les élèves préoccupés avant tout par les aspects techniques et scientifiques des productions animales et leur propose une formation dans les sciences biologiques appliquées aux animaux domestiques. L'enseignement vise un triple but : faire progresser les connaissances zootechniques, les exploiter au profit de l'homme et les diffuser.

Le programme de zootechnologie permettra donc aux futurs technologues d'adapter, d'appliquer et de transmettre les données techniques et scientifiques les plus récentes afin d'améliorer la productivité et la rentabilité des entreprises reliées aux différentes productions animales.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

La formation des diplômées et diplômés leur permet de travailler à titre de conseillers techniques chez un meunier, de gérer une ferme d'élevage, de devenir agents de territoire dans la vente de fournitures alimentaires ou d'hygiène animale. Leurs connaissances en génétique et amélioration leur ouvrent les portes des organismes d'amélioration des troupeaux.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze cours obligatoires
4 d'éducation physique
4 de philosophie
4 de langue et littérature
plus les cours suivants

pour La Pocatière
2 cours complémentaires

101-906-78	BIOLOGIE CELLULAIRE	1-2-2
101-914-81	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE ANIMALES	4-2-2
101-933-77	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE VÉGÉTALES	3-2-3
101-956-78	BACTÉRIOLOGIE GÉNÉRALE	2-2-2
101-967-78	ZOOLOGIE	2-2-2
101-990-78	GÉNÉTIQUE GÉNÉRALE	2-1-2
150-110-81	INTRODUCTION À L'AGRICULTURE	1-2-2
150-120-81	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	2-2-2
150-300-78	AGROLOGIE	2-2-2
150-350-78	NUTRITION	2-2-2
150-420-78	NOTIONS DE FERTILISATION	2-0-2
150-450-78	ALIMENTATION ANIMALE I	3-2-2
150-590-78	CONSTRUCTION RURALE	2-2-2
150-970-78	GRANDES CULTURES	2-2-2
152-220-78	GESTION DE L'ENTREPRISE AGRICOLE	2-2-2
153-461-81	BOVINS LAITIERS	4-3-2
153-481-81	AMÉLIORATION ANIMALE	3-3-2
153-561-78	TECHNIQUES ET INSPECTION DES VIANDES	2-2-2
153-611-81	PATHOLOGIE ANIMALE	2-0-1
153-651-81	BOVINS DE BOUCHERIE	3-2-2
153-690-81	LABORATOIRE EN MILIEU	0-2-1
153-990-81	MANUTENTION DES PRODUITS	2-2-2
201-117-73	ÉLÉMENTS DE STATISTIQUE	2-1-3
153-307-81	COMPTABILITÉ AGRICOLE	2-2-2
202-105-75	CHIMIE GÉNÉRALE ET ORGANIQUE	3-2-3
202-304-78	BIOCHIMIE	3-2-3
203-906-81	PHYSIQUE	3-2-3
242-905-78	SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1
383-915-71	INITIATION À LA VIE ÉCONOMIQUE	3-0-3
387-973-83	SOCIOLOGIE DES MOYENS DE COMMUNICATION	3-0-3
401-960-81	COMMERCIALISATION	2-0-1
401-965-78	COOPÉRATION ET SYNDICALISME	2-0-2

plus trois cours parmi les suivants

153-528-78	BIOMÉTRIE	1-2-2
153-571-81	AVICULTURE	3-2-2
153-581-81	PRODUCTION PORCINE	3-2-2
153-661-81	PRODUCTION OVINE	3-2-2
153-920-81	ÉCONOMIE DE LA PRODUCTION	2-2-2

Saint-Hyacinthe

101-111-78	BIOLOGIE	2-2-2
101-910-78	BOTANIQUE	2-2-2
101-913-78	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE ANIMALES I	3-2-2
101-923-78	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE ANIMALES II	3-2-2
101-955-78	MICROBIOLOGIE GÉNÉRALE	3-2-2
101-967-78	ZOOLOGIE	2-2-2
101-990-78	GÉNÉTIQUE GÉNÉRALE	2-1-2
150-370-78	SOLS ET FERTILISATION	3-2-2
150-970-78	GRANDES CULTURES	2-2-2
150-980-78	COMPTABILITÉ AGRICOLE	3-2-2
153-330-78	MACHINERIE AGRICOLE	2-2-2
153-411-78	NUTRITION ANIMALE	3-2-3
153-471-78	AVICULTURE I	3-2-2
153-480-78	AMÉLIORATION ANIMALE	2-2-2
153-501-78	BOVINS LAITIERS I	2-2-2
153-511-78	ALIMENTATION ANIMALE ET ANALYSE DES ALIMENTS	3-4-3
153-521-78	PRODUCTION DU PORCELET	2-1-2
153-531-78	HYGIÈNE PRÉVENTIVE	3-0-2
153-540-78	GESTION DE FERME	3-0-2
153-541-78	BOVINS DE BOUCHERIE I	2-1-2
153-601-78	BOVINS LAITIERS II	3-2-3
153-621-78	PRODUCTION DU PORC D'ENGRAIS	2-1-2
153-641-78	BOVINS DE BOUCHERIE II	2-1-2
153-671-78	AVICULTURE II	2-2-2
153-681-78	PRODUCTIONS ANIMALES SPÉCIALES	2-1-2
153-900-78	CONSTRUCTION	3-2-2
201-102-82	MATHÉMATIQUES	3-2-3
201-905-78	STATISTIQUE	3-0-2
202-201-75	CHIMIE DES SOLUTIONS	3-2-3
202-204-75	CHIMIE ORGANIQUE	3-2-3
202-304-78	BIOCHIMIE	3-2-3
202-935-78	CHIMIE ANALYTIQUE I	2-2-2
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3
242-905-78	SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1
401-960-81	COMMERCIALISATION	2-0-1
401-961-78	ADMINISTRATION	2-1-2
401-962-78	VENTE	2-0-2

153.02 Horticulture légumière et fruitière

94 unités

Préalables du secondaire :

mathématique 522 ou 532
ou 064-532 (nouveau programme)

chimie 562

physique 422 ou 432 ou 452
ou 053-532 (nouveau programme)

OBJECTIFS

Les technologues en horticulture légumière et fruitière assistent l'agronome vulgarisateur ou chercheur dans ses rapports avec l'agriculteur spécialisé en production de légumes, fruits, plantes industrielles, céréales, grains de provendes ou plantes fourragères. Ces spécialistes doivent bien connaître les sols, la fertilisation, les méthodes de reproduction, de culture, de protection et de conservation des nombreuses espèces cultivées et posséder de bonnes notions de mise en marché.

L'élève inscrit à ce programme peut utiliser en plus des laboratoires de botanique et de protection des plantes, cent mètres carrés de serres, trois chambres réfrigérées, un caveau à légumes, une chambre de forçage, trois cabinets de germination et deux chambres de croissance.

À l'expérience acquise en laboratoires et serres, s'ajoute les visites dirigées chez les producteurs et les grossistes en fruits et légumes.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les titulaires du diplôme peuvent diriger la production commerciale des plantes horticoles ou de grande culture dans sa propre entreprise ou celle de l'industrie de la transformation. Ils sont capables d'assumer la responsabilité d'un service technique et de vente des antiparasitaires, des engrais, des semences et de machines horticoles.

Leurs connaissances sont indispensables dans l'inspection et la classification des produits végétaux sous contrôle gouvernemental. Ils peuvent réaliser les plans d'expérimentation dans une ferme ou une station de recherche agricole. À l'occasion, ils peuvent assister des agronomes-professeurs dans leur enseignement.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze cours obligatoires :

4 d'éducation physique
4 de philosophie
4 de langue et littérature

plus les cours suivants :

101-111-78	BIOLOGIE	2-2-2
101-910-78	BOTANIQUE	2-2-2
101-950-78	PHYSIOLOGIE VÉGÉTALE APPLIQUÉE	3-1-2
101-957-78	MICROBIOLOGIE HORTICOLE	2-1-2
101-967-78	ZOOLOGIE	2-2-2
101-980-78	ENTOMOLOGIE GÉNÉRALE	2-2-2
101-989-78	INTRODUCTION À LA GÉNÉTIQUE	2-0-2
150-370-78	SOLS ET FERTILISATION	3-2-2
150-390-78	ARPENTAGE ET CONSTRUCTION	1-1-2
150-900-78	CULTURES FRUITIÈRES	2-1-2
150-902-81	CULTURES FRUITIÈRES II	1-2-1
150-920-81	CULTURES LÉGUMIÈRES I	4-2-2
150-922-81	CULTURES LÉGUMIÈRES II	4-2-2
150-930-78	PHYTOPATHOLOGIE	2-2-2
150-940-80	CULTURES EN SERRES	2-2-2
150-992-78	CULTURES INDUSTRIELLES	2-1-2
153-300-78	HYDROLOGIE	2-0-2
153-380-78	AMÉLIORATION VÉGÉTALE	2-0-2
153-392-79	ÉCOLOGIE APPLIQUÉE	2-1-2
153-400-78	CONSTRUCTIONS HORTICOLES	2-1-2
153-402-78	ÉLÉMENTS DE DRAINAGE	2-0-2
153-450-78	PROPAGATION I	2-2-2
153-462-78	BOISÉ DE FERME	2-1-2
153-472-81	NÉMATOLOGIE	0-2-2
153-490-78	CONTRÔLE DES MAUVAISES HERBES	2-1-2
153-522-78	PRINCIPES DE CULTURES HORTICOLES	2-1-2
153-532-78	MACHINERIE HORTICOLE	2-2-2
153-542-81	CULTURES CÉRÉALIÈRES	2-1-2
153-600-78	TECHNIQUES D'IRRIGATION	2-2-2
153-602-78	CULTURES HERBAGÈRES	3-1-2
153-910-78	INTÉGRATION DES MACHINES	1-1-2
201-102-82	MATHÉMATIQUE	3-2-3
201-905-78	STATISTIQUE	3-0-2
202-201-75	CHIMIE DES SOLUTIONS	3-2-3
202-204-75	CHIMIE ORGANIQUE	3-2-3
202-304-75	BIOCHIMIE	3-2-3
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3
242-905-78	SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1
401-153-81	GESTION DE L'EXPLOITATION HORTICOLE	3-1-2
401-961-78	ADMINISTRATION	2-1-2
401-970-78	MARKETING	3-0-2
401-971-78	COMPTABILITÉ GÉNÉRALE	2-2-2

153.03 Horticulture ornementale

96 1/3 unités

Préalables du secondaire :

mathématique 522 ou 532
ou 064-532 (nouveau programme)

chimie 562

physique 422 ou 432 ou 452
ou 053-532 (nouveau programme)

OBJECTIFS

En plus des laboratoires d'horticulture et de phytoprotection, les élèves peuvent utiliser les serres et la salle d'empotage de l'ITA pour apprendre les techniques de multiplication des plantes, de réalisation d'ouvrages de parterres tels les patios, fontaines, cascades et autres.

À l'automne et au printemps, les élèves s'occupent de la plantation et de l'entretien d'une grande variété de plantes ornementales situées dans les parterres de l'institut. Des visites dirigées chez des pépiniéristes et fleuristes commerciaux complètent leurs connaissances théoriques.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

La préparation des technologues en horticulture ornementale leur permet d'accomplir des tâches d'assistants techniques auprès des architectes-paysagistes, des agronomes et des hommes de science. Ils peuvent aussi agir comme conseillers auprès des producteurs, des horticulteurs et des fleuristes.

Les titulaires du diplôme en horticulture ornementale sont compétents pour diriger les travaux organisés par un architecte-paysagiste, un service des parcs ou un propriétaire de terrains de golf ou autres espaces verts. Ils peuvent aussi diriger une entreprise personnelle de floriculture, d'arboriculture ou une pépinière.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze cours obligatoires
4 d'éducation physique
4 de philosophie
4 de langue et littérature
plus les cours suivants

101-111-78	BIOLOGIE	2-2-2
101-910-78	BOTANIQUE	2-2-2
101-950-78	PHYSIOLOGIE VÉGÉTALE APPLIQUÉE	3-1-2
101-957-78	MICROBIOLOGIE HORTICOLE	2-1-2
101-967-78	ZOOLOGIE	2-2-2
101-980-78	ENTOMOLOGIE GÉNÉRALE	2-2-2
101-989-78	INTRODUCTION À LA GÉNÉTIQUE	2-0-2
150-370-78	SOLS ET FERTILISATION	3-2-2
150-390-78	ARPENTAGE ET CONSTRUCTION	1-1-2
150-930-78	PHYTOPATHOLOGIE	2-2-2
153-300-78	HYDROLOGIE	2-0-2
153-303-78	BOTANIQUE HORTICOLE ORNEMENTALE	1-3-2
153-380-78	AMÉLIORATION VÉGÉTALE	2-0-2
153-400-78	CONSTRUCTIONS HORTICOLES	2-1-2
153-413-78	FLEURS DE PARTERRE I	2-1-2
153-423-78	ARBORICULTURE I	2-1-2
153-443-78	CONCEPTION GRAPHIQUE	1-2-2
153-450-78	PROPAGATION I	2-2-2
153-490-78	CONTRÔLE DE MAUVAISES HERBES	2-1-2
153-493-78	PELOUSE	2-1-2
153-503-81	MACHINERIE HORTICOLE ORNEMENTALE	2-2-2
153-513-78	FLEURS DE PARTERRE II	2-1-2
153-533-78	FLORICULTURE I	2-2-2
153-543-78	ARCHITECTURE PAYSAGISTE I	1-3-2
153-553-78	PROPAGATION II	1-2-2
153-563-78	FLEURISTERIE I	1-2-2
153-573-78	PAYSAGISME I	1-4-2
153-623-78	ARBORICULTURE II	2-1-2
153-633-78	FLORICULTURE II	2-2-2
153-673-79	PAYSAGISME II	2-2-2
153-683-81	ORGANISATION DE L'ENTREPRISE HORTICOLE	2-0-2
153-693-78	PÉPINIÈRE	3-1-2
201-102-82	MATHÉMATIQUE	3-2-3
202-201-75	CHIMIE DES SOLUTIONS	3-2-3
202-204-75	CHIMIE ORGANIQUE	3-2-3
202-304-75	BIOCHIMIE	3-2-3
203-102-74	MÉCANIQUE	1-2-1
242-905-78	SCIENCES GRAPHIQUES	2-1-2
401-961-78	ADMINISTRATION	2-2-2
401-971-78	COMPTABILITÉ GÉNÉRALE	

plus un cours parmi les suivants

153-643-78	ARCHITECTURE PAYSAGISTE II	1-3-2
153-663-78	FLEURISTERIE II	1-3-2

153.04 Machinisme agricole

95 2-3 unités

Préalables du secondaire :

mathématique 522 ou 532
ou 064-532 (nouveau programme)

chimie 562

physique 422 ou 432 ou 452
ou 053-532 (nouveau programme)

OBJECTIFS

Les technologues en machinisme agricole effectuent la liaison entre l'ingénieur qui conçoit les machines et les utilisateurs, tels que les agriculteurs et les industriels.

Au service d'un détaillant de machines agricoles ou industrielles, ces technologues doivent comprendre les dispositifs complexes des moteurs à combustion, les moyens de transmission de force, les systèmes hydrauliques et les principes de fonctionnement de ces machines. Ils doivent être capables de diagnostiquer et corriger le mauvais fonctionnement d'un équipement, de comprendre et d'interpréter les manuels de service technique, et d'identifier les pièces appropriées.

Ses fonctions l'obligent à connaître les sciences physiques appliquées telles que la force motrice, la dynamique des mécanismes, la résistance des matériaux, la mécanique des fluides, l'instrumentation et les dessins industriels. En outre, ils doivent avoir des notions d'administration, de comptabilité et de vente.

Les élèves bénéficient d'ateliers de mécanique et de soudure, d'une salle d'examen et d'essai des machines agricoles. Des visites d'entreprises complètent leur formation.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les titulaires du diplôme en machinisme agricole peuvent devenir agent de vente ou de service technique d'un concessionnaire de machines agricoles. Ils peuvent gérer avec compétence un atelier d'entretien et de réparation, un entrepôt de pièces, exercer le métier de technicien et technicienne d'installation et de mise en fonctionnement de nouvelles machines, d'appareils ou d'équipements agricoles.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze cours obligatoires
4 d'éducation physique
4 de philosophie
4 de langue et littérature
plus les cours suivants :

101-111-78	BIOLOGIE	2-2-2
101-910-78	BOTANIQUE	2-2-2
150-370-78	SOLS ET FERTILISATION	3-2-2
150-400-78	ATELIER DE SOUDURE I	0-2-1
150-430-78	ZOOTECHNIE GÉNÉRALE	4-0-2
150-520-78	ÉLECTROTECHNIQUE	2-2-2
150-620-82	ATELIER DE TRAVAIL DU MÉTAL	1-1-1
150-910-78	TRAITEMENTS MÉCANIQUES	2-1-2
150-970-78	GRANDES CULTURES	2-2-2
150-980-78	COMPTABILITÉ AGRICOLE	3-2-2
153-200-78	MOTEURS I	3-2-2
153-310-78	TRACTEURS	2-2-2
153-314-78	INTRODUCTION À L'ARPENTAGE	0-1-1
153-334-78	MACHINES AGRICOLES I	2-2-2
153-404-78	DIÉSEL	2-1-2
153-434-78	MACHINES AGRICOLES II	2-2-2
153-504-78	ATELIER DE SOUDURE II	0-2-1

153-534-78	MACHINES AGRICOLES III	2-2-2
153-604-78	MOTEURS II	2-2-2
153-634-78	MACHINERIE D'INTÉRIEUR DE FERME	2-2-2
153-644-78	VENTE DE MACHINES AGRICOLES	0-1-1
153-900-78	CONSTRUCTION	3-2-2
153-910-78	INTÉGRATION DES MACHINES	1-1-2
201-102-82	MATHÉMATIQUE	3-2-3
201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL	3-2-3
201-905-78	STATISTIQUE	3-0-2
202-201-75	CHIMIE DES SOLUTIONS	3-2-3
202-204-75	CHIMIE ORGANIQUE	3-2-3
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3
203-924-78	STATIQUE GRAPHIQUE ET ANALYTIQUE	3-1-2
203-935-78	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	3-1-2
203-945-78	THERMODYNAMIQUE	2-1-2
203-946-78	MÉCANIQUE DES FLUIDES	2-2-2
242-905-78	SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1
242-925-78	GÉOMÉTRIE DESCRIPTIVE I	1-1-1
242-935-78	GÉOMÉTRIE DESCRIPTIVE II	1-1-1
242-945-78	DESSIN MÉCANIQUE I	0-2-1
242-955-78	DESSIN MÉCANIQUE II	0-2-1
401-961-78	ADMINISTRATION	2-1-2
401-962-78	VENTE	2-0-2
420-927-82	INITIATION À L'INFORMATIQUE ET ÉLÉMENTS DE PROGRAMMATION	2-2-2

153.05 Hydraulique agricole

95 unités

Préalables du secondaire :

mathématique 522 ou 532
ou 064-532 (nouveau programme)

chimie 562

physique 422 ou 432 ou 452
ou 053-532 (nouveau programme)

OBJECTIFS

Les technologues en hydraulique agricole travaillent de concert avec l'ingénieur et l'entrepreneur dans la réalisation de travaux d'amélioration foncière. Ces travaux assurent une gestion efficace de l'eau par le drainage ou l'irrigation, un bon aménagement des sols et des bâtiments de l'exploitation agricole.

Pour atteindre les résultats escomptés, ces technologues doivent connaître les théories scientifiques et les modes de réalisation appropriés. Ils doivent se familiariser avec les techniques d'hydrologie, d'arpentage, de mécanique des sols et de construction.

Pour approfondir les connaissances théoriques, l'institut dispose d'instruments de mesure de niveaux et d'angles, de matériel de physique des sols, de moteurs et de pompes. Des salles de dessin facilitent les exercices en science graphique.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les emplois offerts aux diplômés et diplômées peuvent les conduire à un travail sous la direction d'ingénieurs en drainage et en irrigation dans l'entreprise privée ou dans les organismes gouvernementaux. Ils sont également susceptibles de surveiller les travaux d'aménagement des sols ou de construction rurale.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze cours obligatoires
4 d'éducation physique
4 de philosophie
4 de langue et littérature
plus les cours suivants

101-111-78	BIOLOGIE	2-2-2
101-910-78	BOTANIQUE	2-2-2
150-370-78	SOLS ET FERTILISATION	3-2-2
150-400-78	ATELIER DE SOUDURE I	0-2-1
150-430-78	ZOOTECHNIE GÉNÉRALE	4-0-2
150-520-78	ÉLECTROTECHNIQUE	2-2-2
150-620-82	ATELIER DE TRAVAIL DU MÉTAL	1-1-1
150-910-78	TRAITEMENTS MÉCANIQUES	2-1-2
150-970-78	GRANDES CULTURES	2-2-2
150-980-78	COMPTABILITÉ AGRICOLE	3-2-2
153-200-78	MOTEURS I	3-2-2
153-310-78	TRACTEURS	2-2-2
153-314-78	INTRODUCTION À L'ARPENTAGE	0-1-1
153-334-78	MACHINES AGRICOLES I	2-2-2
153-404-78	DIÉSEL	2-1-2
153-434-78	MACHINES AGRICOLES II	2-2-2
153-504-78	ATELIER DE SOUDURE II	0-2-1
153-534-78	MACHINES AGRICOLES III	2-2-2
153-604-78	MOTEURS II	2-2-2
153-634-78	MACHINERIE D'INTÉRIEUR DE FERME	2-2-2
153-644-78	VENTE DE MACHINES AGRICOLES	0-1-1
153-900-78	CONSTRUCTION	3-2-2
153-910-78	INTÉGRATION DES MACHINES	1-1-2
201-102-82	MATHÉMATIQUE	3-2-3
201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL	3-2-3
201-905-78	STATISTIQUE	3-0-2
202-201-75	CHIMIE DES SOLUTIONS	3-2-3
202-204-75	CHIMIE ORGANIQUE	3-2-3
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3
203-924-78	STATIQUE GRAPHIQUE ET ANALYTIQUE	3-1-2
203-935-78	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	3-1-2
203-945-78	THERMODYNAMIQUE	2-1-2
203-946-78	MÉCANIQUE DES FLUIDES	2-2-2
242-905-78	SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1
242-925-78	GÉOMÉTRIE DESCRIPTIVE I	1-1-1
242-935-78	GÉOMÉTRIE DESCRIPTIVE II	1-1-1
242-945-78	DESSIN MÉCANIQUE I	0-2-1
242-955-78	DESSIN MÉCANIQUE II	0-2-1
401-961-78	ADMINISTRATION	2-1-2
401-962-78	VENTE	2-0-2
420-927-82	INITIATION À L'INFORMATIQUE ET ÉLÉMENTS DE PROGRAMMATION	2-2-2

153.06 Phytotechnologie

93 1/3 unités

Préalables du secondaire:

chimie 562

mathématique 522 ou 532 ou 064-532 (nouveau programme)

physique 422 ou 432 ou 452 ou 053-532 (nouveau programme)

OBJECTIFS

La culture des plantes occupe une place très importante dans le fonctionnement des fermes québécoises. Le programme d'autosuffisance mis de l'avant par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation indique la possibilité de rentabiliser l'exploitation agricole par la voie des différentes cultures.

Les technologues formés en phytotechnologie possèdent une vaste connaissance du domaine des plantes leur permettant de jouer un rôle important auprès des agriculteurs. Ils possèdent une solide formation de base facilitant leur adaptation aux nombreux changements que connaît l'agriculture moderne, et une connaissance étendue des différentes spécialités phytotechniques tant des cultures herbagères, horticoles qu'ornementales.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les diplômés deviennent des collaborateurs précieux des équipes de vulgarisateurs dans le domaine de la production des plantes et de la défense des cultures. Ils peuvent assister les différents chercheurs et professeurs en phytotechnie au service des gouvernements et des universités. Ils peuvent aussi travailler auprès des organismes agricoles et para-agricoles dans différentes fonctions nécessitant des connaissances en agriculture.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze cours obligatoires

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

101-906-78	* BIOLOGIE CELLULAIRE	1-2-2
101-937-78	BOTANIQUE	2-4-2
101-950-78	PHYSIOLOGIE VÉGÉTALE APPLIQUÉE	3-1-2
101-952-81	TAXONOMIE VÉGÉTALE	2-2-2
101-954-78	ÉCOLOGIE VÉGÉTALE APPLIQUÉE	2-2-2
101-956-78	BACTÉRIOLOGIE GÉNÉRALE	2-2-2
101-980-81	ENTOMOLOGIE	3-2-2
101-990-78	GÉNÉTIQUE GÉNÉRALE	2-1-2
150-110-81	INTRODUCTION À L'AGRICULTURE	1-2-2
150-300-78	AGROLOGIE	2-2-2
*150-410-81	PRODUCTIONS ANIMALES	2-2-2
150-931-81	PHYTOPATHOLOGIE	2-1-1
152-220-78	GESTION DE L'ENTREPRISE AGRICOLE	2-2-2
153-307-81	COMPTABILITÉ AGRICOLE	2-2-2
153-410-81	MACHINISME AGRICOLE	2-2-2
153-426-81	MALHERBOLOGIE	2-1-2
153-460-78	FERTILISATION DU SOL	3-1-2
153-516-81	HORTICULTURE LÉGUMIÈRE ET FRUITIÈRE	3-2-3
153-530-81	PLANTES FOURRAGÈRES	3-2-2
153-546-78	PLANTES INDUSTRIELLES	2-2-2
153-610-81	TRAVAIL DU SOL	1-1-1
153-628-81	PROGRAMME DE CULTURE	0-1-2
153-630-78	CÉRÉALES	2-2-2
153-690-81	LABORATOIRE EN MILIEU	0-2-1
153-960-81	CONTRÔLE DE L'EAU	2-0-2
201-117-73	ÉLÉMENTS DE STATISTIQUE	2-1-3
202-105-75	CHIMIE GÉNÉRALE ET ORGANIQUE	3-2-3
202-304-78	BIOCHIMIE	3-2-3
203-906-81	PHYSIQUE	3-2-3
242-905-78	SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1
383-915-71	INITIATION À LA VIE ÉCONOMIQUE	3-0-3
387-973-83	SOCIOLOGIE DES MOYENS DE COMMUNICATION	3-0-3
401-960-81	COMMERCIALISATION	2-0-1
401-965-78	COOPÉRATION ET SYNDICALISME	2-0-2

2 cours complémentaires

* Suivi par l'élève qui ne l'a pas réussi au secondaire

plus quatre cours au choix parmi les suivants:

150-530-81	NOTIONS D'AGRICULTURE BIOLOGIQUE	2-1-3
152-492-81	BOISÉ DE FERME	2-1-2
153-456-78	PROPAGATION DES PLANTES	2-1-2
153-506-78	AMÉLIORATION DES PLANTES	2-2-2
153-528-78	BIOMÉTRIE	1-2-2
153-536-78	CULTURE ORNEMENTALE	2-2-2
153-646-81	POMMES DE TERRE	2-2-2
153-666-81	SERRES ET SERRICULTURE	2-2-2
153-920-81	ÉCONOMIE DE LA PRODUCTION	2-2-2

153.07 Économie rurale

84 unités

Préalables du secondaire:

chimie 562

mathématique 522 ou 532 ou 064-532 (nouveau programme)

physique 422 ou 432 ou 452 ou 053-532 (nouveau programme)

OBJECTIFS

La situation actuelle de notre agriculture pose des problèmes d'ordre économique, que ce soit en gestion économique ou financière, en mise en marché des produits, etc. Aussi le programme d'étude en économie rurale est-il conçu de manière à former des technologues aptes à travailler dans le secteur économico-social de l'agriculture.

Il s'adresse aux élèves intéressés à promouvoir le progrès de la classe agricole en apportant leur qualité de gestionnaire et d'administrateur. Un esprit de synthèse et le sens de l'organisation sont des qualités importantes à développer pour se tailler une place dans ce domaine.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les diplômés en économie occupent actuellement des postes tels que surveillants de cercles de gestion, gérants de ferme, évaluateurs au service d'organismes de crédit agricole, animateurs en coopération et syndicalisme agricole (UPA), professeurs au secondaire et au collégial.

L'importance croissante que prend l'économique en agriculture entraîne une augmentation de demandes de technologues aptes à travailler dans ce secteur.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze cours obligatoires
4 d'éducation physique
4 de philosophie
4 de langue et littérature
plus les cours suivants:

101-906-78	BIOLOGIE CELLULAIRE	1-2-2
101-914-81	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE ANIMALES	4-2-2
101-933-77	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE VÉGÉTALES	3-2-3
101-956-78	BACTÉRIOLOGIE GÉNÉRALE	2-2-2
101-967-78	ZOOLOGIE	2-2-2
101-989-78	INTRODUCTION À LA GÉNÉTIQUE	2-0-2
150-110-81	INTRODUCTION À L'AGRICULTURE	1-2-2
150-200-78	INSTRUMENTS D'ARPENTAGE	1-1-1
150-300-78	AGROLOGIE	2-2-2
150-350-78	NUTRITION	2-2-2
150-420-78	NOTIONS DE FERTILISATION	2-0-2
150-450-81	ALIMENTATION ANIMALE	4-2-2
150-590-78	CONSTRUCTION RURALE	2-2-2
150-970-78	GRANDES CULTURES	2-2-2
153-307-81	COMPTABILITÉ AGRICOLE	2-2-2
153-317-78	PLAN DE FERME	2-0-2
153-410-81	MACHINISME AGRICOLE	2-2-2
153-527-81	GESTION DE L'ENTREPRISE	2-2-2
153-627-78	BUDGET ET PROGRAMMATION	2-2-2
153-920-81	ÉCONOMIE DE LA PRODUCTION	2-2-2
201-117-73	ÉLÉMENTS DE STATISTIQUE	2-1-3
202-105-75	CHIMIE GÉNÉRALE ET ORGANIQUE	3-2-3
202-304-78	BIOCHIMIE	3-2-3
203-906-81	PHYSIQUE	3-2-3
242-905-78	SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1
383-915-71	INITIATION À LA VIE ÉCONOMIQUE	3-0-3
387-973-83	SOCIOLOGIE DES MOYENS DE COMMUNICATION	3-0-3
401-960-81	COMMERCIALISATION	2-0-1
401-965-78	COOPÉRATION ET SYNDICALISME	2-0-2
401-966-78	ÉVALUATION RURALE	2-1-1
401-968-78	FISCALITÉ	2-1-2
401-969-78	FINANCEMENT DE L'EXPLOITATION AGRICOLE	3-1-2
420-900-74	INITIATION À L'INFORMATIQUE	2-1-3

2 cours complémentaires

plus quatre cours au choix parmi les suivants

150-120-81	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	2-2-2
150-950-81	PHYTOPROTECTION	2-1-2
153-581-81	PRODUCTION PORCINE	3-2-2
153-651-81	BOVINS DE BOUCHERIE	3-2-2
153-661-81	PRODUCTION OVINE	3-2-2
153-990-81	MANUTENTION DES PRODUITS	2-2-2
401-961-78	ADMINISTRATION	2-1-2
401-963-78	TECHNIQUES DE VENTE	1-2-2
401-967-78	DROIT RURAL	2-0-2

153.08 Technologie des sols

93 unités

Préalables du secondaire:

chimie 562

mathématique 522 ou 532
ou 064-532 (nouveau programme)

physique 422 ou 432 ou 452
ou 053-532 (nouveau programme)

OBJECTIFS

Ce programme a pour objectif de fournir aux technologues agricoles les connaissances nécessaires pour analyser les sols, interpréter les résultats, connaître les besoins des différentes cultures et élaborer une fertilisation appropriée, participer au travail d'identification, de classification et de cartographie des sols, déterminer les propriétés hydromécaniques des sols et établir une gestion rationnelle des eaux à la ferme pour la production de cultures, collaborer aux différents programmes de recherche dans le domaine de la science du sol, participer aux travaux de zonage et d'aménagement du sol, exécutés par les équipes multidisciplinaires, travailler dans le secteur de la vulgarisation agricole.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Dans un contexte où le patrimoine agricole diminue sans cesse, la vulgarisation des techniques de valorisation du sol s'impose. Les technologues en sont donc appelés à jouer un rôle de plus en plus indispensable dans l'évolution de la qualité et de l'auto-suffisance de la production agricole au Québec.

Les titulaires du diplôme en technologie des sols sont appelés à travailler aux stations de recherche, en chimie, fertilité et conservation du sol, avec les équipes de levés cartographiques, en pédogénèse ou en utilisation et aménagement du sol, dans les domaines du crédit agricole, de l'assurance-récolte, dans les compagnies de fertilisants, dans les bureaux d'ingénieurs, en mécanique des sols, dans les bureaux et laboratoires régionaux, dans l'analyse des sols.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze cours obligatoires
4 d'éducation physique
4 de philosophie
4 de langue et littérature
plus les cours suivants:

101-906-78	* BIOLOGIE CELLULAIRE	2-2-2
101-937-78	BOTANIQUE	2-4-2
101-950-78	PHYSIOLOGIE VÉGÉTALE APPLIQUÉE	3-1-2
150-110-81	INTRODUCTION À L'AGRICULTURE	1-2-2
150-120-81	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	2-2-2
150-200-78	INSTRUMENTS D'ARPENTAGE	1-1-1
150-410-81	PRODUCTION ANIMALE	2-2-2
150-950-81	PHYTOPROTECTION	2-1-2
152-220-78	GESTION DE L'ENTREPRISE AGRICOLE	2-2-2
153-307-81	COMPTABILITÉ AGRICOLE	2-2-2
153-308-78	CHIMIE DU SOL	2-2-2
153-338-78	PHYSIQUE DU SOL	3-3-3
153-448-81	MICROBIOLOGIE DU SOL	3-3-2
153-460-78	FERTILISATION DU SOL	3-1-2
153-498-81	STAGE D'ARPENTAGE	0-2-0
153-530-81	PLANTES FOURRAGÈRES	3-2-2
153-538-81	DRAINAGE	3-3-3
153-610-81	TRAVAIL DU SOL	1-1-1
153-628-81	PROGRAMME DE CULTURE	0-1-2

153-630-78	CEREALES	2-2-2
153-670-81	PHOTO-INTERPRETATION	1-2-2
153-690-81	LABORATOIRE EN MILIEU	0-2-1
153-930-81	CONSERVATION DU SOL	2-0-2
201-117-73	ÉLÉMENTS DE STATISTIQUE	2-1-3
202-105-75	CHIMIE GÉNÉRALE ET ORGANIQUE	3-2-3
202-304-78	BIOCHIMIE	3-2-3
203-906-81	PHYSIQUE	3-2-3
205-904-81	GÉOLOGIE APPLIQUÉE	3-0-2
205-914-81	PÉDOLOGIE	3-2-2
205-935-81	MINÉRALOGIE ET PÉTROGRAPHIE	0-3-1
205-945-78	GÉOMORPHOLOGIE DU QUATERNAIRE	2-2-2
242-905-78	SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1
383-915-71	INITIATION À LA VIE ÉCONOMIQUE	3-0-3
387-973-83	SOCIOLOGIE DES MOYENS DE COMMUNICATION	3-0-3

2 cours complémentaires
* Suivi par l'élève qui ne l'a pas réussi au secondaire

plus quatre cours au choix parmi les suivants

101-954-78	ÉCOLOGIE VÉGÉTALE APPLIQUÉE	2-2-2
152-492-81	BOISÉ DE FERME	2-1-2
153-410-81	MACHINISME AGRICOLE	2-2-2
153-528-78	BIOMÉTRIE	1-2-2
153-546-78	PLANTES INDUSTRIELLES	2-2-2
153-638-78	IRRIGATION	1-2-1
153-666-81	SERRES ET SERRICULTURE	2-2-2
153-920-81	ÉCONOMIE DE LA PRODUCTION	2-2-2

154.01 Technologie alimentaire

95 unités

Préalables du secondaire:

chimie 562

mathématique 522 ou 532
ou 064-532 (nouveau programme)

physique 422 ou 432 ou 452
ou 053-532 (nouveau programme)

OBJECTIFS

Les technologues en alimentation sont l'intermédiaire entre l'agronome spécialisé dans le domaine des vivres, le chimiste ou le microbiologiste et l'ouvrier de production dans les usines alimentaires. Ils doivent posséder des connaissances de base particulièrement en chimie, en microbiologie et en nutrition de même que dans le domaine de la conservation et de la transformation des produits alimentaires.

Une usine alimentaire dotée des machines appropriées et des laboratoires comportant des appareils nécessaires aux usines alimentaires permettent de compléter les cours par une formation pratique. Des visites dirigées sont prévues dans le programme.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Ces technologues peuvent occuper des postes d'agents de maîtrise dans les industries alimentaires pour surveiller la production et la qualité des produits. Ils peuvent servir dans les agences gouvernementales et, étant affectés à l'inspection de la qualité des aliments, dans les laboratoires de recherche sur les vivres et dans les usines-pilotes pour la mise au point de nouveaux produits.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze cours obligatoires

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants

101-111-78	BIOLOGIE	2-2-2
101-910-78	BOTANIQUE	2-2-2
101-920-78	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE I	3-2-2
101-955-78	MICROBIOLOGIE GÉNÉRALE	3-2-2
101-967-78	ZOOLOGIE	2-2-2
101-989-78	INTRODUCTION À LA GÉNÉTIQUE	2-0-2
150-360-78	CHIMIE DES ALIMENTS	3-2-2
150-440-78	CHIMIE DES EAUX POTABLES	2-2-2
150-460-78	NUTRITION HUMAINE	3-2-3
150-480-82	MICROBIOLOGIE LAITIÈRE	1-1-1
150-500-78	ANALYSE INSTRUMENTALE I	2-4-2
150-510-78	LES INDUSTRIES LAITIÈRES	1-1-1
150-580-78	MICROBIOLOGIE INDUSTRIELLE	2-2-2
150-600-78	ANALYSE INSTRUMENTALE II	1-2-2
150-640-78	CHIMIE DES EAUX USÉES	2-2-2
150-650-78	MÉTHODE DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES ALIMENTS	2-1-2
150-680-78	MICROBIOLOGIE DES PRODUITS ALIMENTAIRES	1-3-2
154-300-78	ÉLÉMENTS DE PHYSIOLOGIE VÉGÉTALE	2-0-2
154-340-78	SALUBRITÉ ALIMENTAIRE	1-0-1
154-410-78	PROCÉDÉS INDUSTRIELS	3-1-2
154-520-78	CONDITIONNEMENT	2-0-2
154-521-78	CONSERVATION DES ALIMENTS À L'ÉTAT FRAIS	2-2-2
154-531-78	APPERTISATION	3-2-2
154-650-78	MÉTHODE DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES ALIMENTS	2-1-2
154-660-78	TECHNOLOGIE DES PRODUITS ANIMAUX	3-2-2
201-102-82	MATHÉMATIQUE	3-2-3
201-905-78	STATISTIQUE	3-0-2
202-201-75	CHIMIE DES SOLUTIONS	3-2-3
202-204-75	CHIMIE ORGANIQUE	3-2-3
202-304-75	BIOCHIMIE	3-2-3
202-935-78	CHIMIE ANALYTIQUE I	2-2-2
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3
383-950-7[illegible]	ÉCONOMIE GÉNÉRALE	2-0-2
401-961-7[illegible]	ADMINISTRATION	2-1-2
401-[illegible]02-78	VENTE	2-0-2
401-970-78	MARKETING	3-0-2
401-971-78	COMPTABILITÉ GÉNÉRALE	2-2-2

COURS À OPTION

242-905-78	SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1
420-927-82	INITIATION À L'INFORMATIQUE ET ÉLÉMENTS DE PROGRAMMATION	2-2-2

154.02 Technologie laitière

95 2/3 unités

Préalables du secondaire :

chimie 562

mathématique 522 ou 532
ou 064-532 (nouveau programme)

physique 422 ou 432 ou 452
ou 053-532 (nouveau programme)

OBJECTIFS

Les technologues laitiers sont les intermédiaires entre le gérant ou l'administrateur d'une usine laitière et le fabricant ou le personnel d'exécution. Cette spécialisation fait appel à des connaissances approfondies sur la transformation, la conservation, l'analyse et le contrôle de la qualité des produits laitiers et leur mise en marché.

L'institut est doté d'une usine laitière comptant toute la gamme des machines et appareils communément utilisés dans les industries laitières. Des laboratoires bien équipés servent à l'entraînement des élèves dans la conduite des analyses nécessaires au contrôle de la qualité des produits laitiers.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les titulaires du diplôme en technologie laitière peuvent occuper des fonctions de gérants ou de surveillants de production dans les différentes usines laitières ou y effectuer le contrôle de la qualité. Ils peuvent également devenir agents techniques dans les services d'inspection gouvernementaux ou représentants techniques dans la vente des produits connexes à cette industrie.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze cours obligatoires :

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants :

101-111-78	BIOLOGIE	2-2-2
101-910-78	BOTANIQUE	2-2-2
101-920-78	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE I	3-2-2
101-955-78	MICROBIOLOGIE GÉNÉRALE	3-2-2
101-967-78	ZOOLOGIE	2-2-2
101-989-78	INTRODUCTION À LA GÉNÉTIQUE	2-0-2
150-360-78	CHIMIE DES ALIMENTS	3-2-2
150-440-78	CHIMIE DES EAUX POTABLES	2-2-2
150-460-78	NUTRITION HUMAINE	3-2-3
150-480-82	MICROBIOLOGIE LAITIÈRE	1-1-1
150-500-78	ANALYSE INSTRUMENTALE I	2-4-2
150-580-78	MICROBIOLOGIE INDUSTRIELLE	2-2-2
150-600-78	ANALYSE INSTRUMENTALE II	1-2-2
150-610-78	CONTRÔLE CHIMIQUE DU LAIT	0-2-2
150-640-78	CHIMIE DES EAUX USÉES	2-2-2
150-680-78	MICROBIOLOGIE DES PRODUITS ALIMENTAIRES	1-3-2
154-300-78	ÉLÉMENTS DE PHYSIOLOGIE VÉGÉTALE	2-0-2
154-340-78	SALUBRITÉ ALIMENTAIRE	1-0-1
154-410-78	PROCÉDÉS INDUSTRIELS	3-1-2
154-502-78	TECHNOLOGIE DES LAITS CONCENTRÉS	3-1-2
154-512-78	TECHNOLOGIE BEURRIÈRE	2-1-2
154-520-78	CONDITIONNEMENT	2-0-2
154-522-78	TECHNOLOGIE FROMAGÈRE	4-2-2
154-602-78	TECHNOLOGIE DU LAIT DE CONSOMMATION	3-2-2
154-622-78	TECHNOLOGIE DE LA CRÈME GLACÉE	3-4-2
201-102-82	MATHÉMATIQUE	3-2-3
201-905-78	STATISTIQUE	3-0-2
202-201-75	CHIMIE DES SOLUTIONS	3-2-3
202-204-75	CHIMIE ORGANIQUE	3-2-3
202-304-75	BIOCHIMIE	3-2-3
202-935-78	CHIMIE ANALYTIQUE I	2-2-2
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3
383-950-78	ÉCONOMIE GÉNÉRALE	2-0-2
401-961-78	ADMINISTRATION	2-1-2
401-962-78	VENTE	2-0-2
401-970-78	MARKETING	3-0-2
401-971-78	COMPTABILITÉ GÉNÉRALE	2-2-2

COURS À OPTION[1]

242-905-78	SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1
420-927-82	INITIATION À L'INFORMATIQUE ET ÉLÉMENTS DE PROGRAMMATION	2-2-2

154.03 Génie industriel alimentaire

95 2/3 unités

Préalables du secondaire :

chimie 562

mathématique 522 ou 532
ou 064-532 (nouveau programme)

physique 422 ou 432 ou 452
ou 053-532 (nouveau programme)

OBJECTIFS

Les diplômées et diplômés en génie industriel alimentaire doivent faire effectuer les directives des ingénieurs industriels ou des agronomes spécialisés en vivres, en dirigeant le personnel ouvrier de fabrication et d'entretien. Ils doivent posséder de solides connaissances en mathématique, physique, biochimie et microbiologie de même qu'en génie industriel. Ils doivent bien connaître les technologies de fabrication et les analyses de contrôle de qualité des aliments. Des notions d'administration, de commercialisation et de législation industrielle sont nécessaires à l'accomplissement de sa future tâche.

Une usine laitière, une usine alimentaire, des ateliers de mécanique et de soudure ainsi que des laboratoires d'essais sont à la disposition des élèves de cette option. Des visites d'entreprise complètent leur formation.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les titulaires du diplôme sont qualifiés pour accéder aux postes de gérants de production dans les usines alimentaires. Ils font de bons représentants techniques et commerciaux des constructeurs d'appareils à l'usage des industries alimentaires.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze cours obligatoires :

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants :

101-111-78	BIOLOGIE	2-2-2
101-955-78	MICROBIOLOGIE GÉNÉRALE	3-2-2

150-360-78	CHIMIE DES ALIMENTS	3-2-2
150-400-78	ATELIER DE SOUDURE I	0-2-1
150-460-78	NUTRITION HUMAINE	3-2-3
150-480-82	MICROBIOLOGIE LAITIÈRE	1-1-1
150-500-78	ANALYSE INSTRUMENTALE I	2-4-2
150-520-78	ELECTROTECHNIQUE	2-2-2
150-600-78	ANALYSE INSTRUMENTALE II	1-2-2
150-620-78	ATELIER DE TRAVAIL DU MÉTAL	0-3-1
150-650-78	MÉTHODE DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES ALIMENTS	2-1-2
150-680-78	MICROBIOLOGIE DES PRODUITS ALIMENTAIRES	1-3-2
150-910-78	TRAITEMENTS MÉCANIQUES	2-1-2
154-503-78	GÉNIE INDUSTRIEL ALIMENTAIRE	4-2-2
154-513-78	GÉNIE INDUSTRIEL BIOLOGIQUE	3-2-2
154-643-81	RÉGULATION AUTOMATIQUE	2-2-2
154-650-78	TECHNOLOGIE DES PRODUITS VÉGÉTAUX	3-2-2
154-660-78	TECHNOLOGIE DES PRODUITS ANIMAUX	3-2-2
201-102-82	MATHÉMATIQUE	3-2-3
201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3
201-905-78	STATISTIQUE	3-0-2
202-201-75	CHIMIE DES SOLUTIONS	3-2-3
202-204-75	CHIMIE ORGANIQUE	3-2-3
202-304-75	BIOCHIMIE	3-2-3
202-935-78	CHIMIE ANALYTIQUE I	2-2-2
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3
203-924-78	STATIQUE GRAPHIQUE ET ANALYTIQUE	3-1-2
203-935-78	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	3-1-2
203-945-78	THERMODYNAMIQUE	2-1-2
203-946-79	MÉCANIQUE DES FLUIDES	2-2-2
242-905-78	SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1
242-915-78	LECTURE DE PLAN	0-2-1
383-950-78	ÉCONOMIE GÉNÉRALE	2-0-2
401-961-78	ADMINISTRATION	2-1-2
401-970-78	MARKETING	3-0-2
401-971-78	COMPTABILITÉ GÉNÉRALE	2-2-2
420-927-82	INITIATION À L'INFORMATIQUE ET ÉLÉMENTS DE PROGRAMMATION	2-2-2

155.05 Technologie équine

92 unités

Préalables du secondaire :

chimie 562

mathématique 522 ou 532
ou 064-532 (nouveau programme)

physique 422 ou 432 ou 452
ou 053-532 (nouveau programme)

OBJECTIFS

Le cheval voit son utilisation s'orienter davantage vers les loisirs. L'élève formé en technologie équine répond à cette demande nouvelle dans le domaine récréatif. Possédant des connaissances théoriques et pratiques sur le cheval et ses applications, il pourra accomplir les tâches suivantes : élevage, dressage, entraînement des chevaux de plaisance, promotion de l'élevage chevalin au Québec, vulgarisation des principes de régie d'élevage et d'hygiène du cheval.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les technologues agricoles ainsi formés seront aptes à administrer en s'adaptant aux exigences de l'évolution agricole, une entreprise du secteur équestre, à participer à la réalisation des programmes d'élevage chevalin ou d'équi-tourisme du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, à assurer l'entraînement adéquat du cheval en vue de son utilisation sportive, à collaborer dans le cadre de l'Éducation permanente, à la formation de professionnels et d'amateurs du secteur équestre, à animer les activités dans le secteur des loisirs équestres, à enseigner les connaissances équestres et équines en vue d'assurer la formation et le perfectionnement du public désireux d'utiliser le cheval.

Une demande de personnel qualifié se fait sentir dans les sphères d'activités suivantes :

Enseignement de l'équitation dans les établissements qui présentent cette activité dans le cadre des cours d'éducation physique.

Enseignement de l'équitation, dressage et entraînement des chevaux dans les centres équestres et clubs d'équitation.

Promotion de l'élevage chevalin au Québec et promotion de l'utilisation du cheval dans le contexte agro-touristique au Québec.

Gérance de fermes d'équitation et d'élevage.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze cours obligatoires
4 d'éducation physique
3 de philosophie
4 de langue et littérature
plus les cours suivants

101-906-78	* BIOLOGIE CELLULAIRE	1-2-2
101-956-78	BACTÉRIOLOGIE GÉNÉRALE	2-2-2
101-989-78	INTRODUCTION À LA GÉNÉTIQUE	2-0-2
152-220-78	GESTION DE L'ENTREPRISE AGRICOLE	2-2-2
153-307-81	COMPTABILITÉ AGRICOLE	2-2-2
155-115-81	ÉQUITATION I	2-4-1
155-145-81	RÉGIE D'ÉCURIE I	1-2-2
155-215-81	ÉQUITATION II	2-4-1
155-245-81	RÉGIE D'ÉCURIE II	1-2-2
155-315-81	ÉQUITATION III	2-4-1
155-335-81	SOINS AUX CHEVAUX	1-2-2
155-345-81	RÉGIE D'ÉCURIE III	1-2-2
155-365-81	AMÉNAGEMENT ÉQUESTRE	2-2-2
155-375-81	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE DU CHEVAL	2-1-2
155-385-81	PHARMACOLOGIE APPLIQUÉE	2-0-2
155-415-81	ÉQUITATION IV	2-4-1
155-425-78	PÉDAGOGIE ET DIDACTIQUE	2-0-2
155-445-81	RÉGIE D'ÉCURIE IV	1-2-2
155-465-79	PATHOLOGIE EXTERNE	2-0-2
155-475-78	AMÉLIORATION DU CHEVAL	1-1-1
155-505-81	PÉDAGOGIE APPLIQUÉE I	0-2-1
155-515-78	ÉQUITATION V	1-4-0
155-545-81	RÉGIE D'ÉCURIE V	1-2-2
155-555-81	TRAVAIL DE LABORATOIRE	1-3-2
155-565-81	PATHOLOGIE INTERNE	2-0-2
155-585-78	DÉBOURRAGE I	0-5-0
155-605-81	PÉDAGOGIE APPLIQUÉE II	0-2-1
155-615-78	ÉQUITATION VI	1-4-0
155-625-78	PRODUCTION D'HERBAGE ET CÉRÉALES	3-0-2
155-645-81	RÉGIE D'ÉCURIE VI	1-2-2
155-665-81	NUTRITION ET ALIMENTATION DU CHEVAL	3-2-2
155-675-81	ÉLEVAGE ET REPRODUCTION DU CHEVAL	2-2-2

155-685-78	DÉBOURRAGE II	0-5-0
155-905-81	GESTION DE L'ÉCURIE	0-3-3
202-105-75	CHIMIE GÉNÉRALE ET ORGANIQUE	3-2-3
202-304-78	BIOCHIMIE	3-2-3
242-905-78	SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1
383-915-71	INITIATION À LA VIE ÉCONOMIQUE	3-0-3
387-973-83	SOCIOLOGIE DES MOYENS DE COMMUNICATION	3-0-3
604-103-82	ANGLAIS ÉLÉMENTAIRE III	2-1-3
604-104-82	ANGLAIS ÉLÉMENTAIRE IV	2-1-3
604-301-82	ANGLAIS INTERMÉDIAIRE I	2-1-3

* Suivi par l'élève qui ne l'a pas réussi au secondaire

155.07 Techniques d'aménagement agricole

84 1/3 unités

Préalables du secondaire:

chimie 562

mathématique 522 ou 532
ou 064-532 (nouveau programme)

physique 422 ou 432 ou 452
ou 053-532 (nouveau programme)

OBJECTIFS

Former des technologues aptes à travailler dans le secteur des productions agricoles non traditionnelles.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Ces technologues seront capables d'agir à titre de conseillers techniques auprès des agriculteurs et des producteurs spécialisés en ce qui concerne l'utilisation du territoire agricole à vocation restreinte ainsi que comme assistants techniques en aménagement et exploitation du boisé de ferme.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze cours obligatoires:

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

101-906-78	BIOLOGIE CELLULAIRE	1-2-2
101-937-78	BOTANIQUE	2-4-2
101-914-81	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE ANIMALES	4-2-2
101-952-81	TAXONOMIE VÉGÉTALE (exp.)	2-2-2
101-954-78	ÉCOLOGIE VÉGÉTALE APPLIQUÉE	2-2-2
101-956-78	BACTÉRIOLOGIE GÉNÉRALE	2-2-2
101-967-78	ZOOLOGIE	2-2-2
101-980-81	ENTOMOLOGIE	3-2-2
101-981-81	ICHTYOLOGIE ET LIMNOLOGIE	3-3-2
101-989-78	INTRODUCTION À LA GÉNÉTIQUE	2-0-2
150-110-81	INITIATION À L'AGRICULTURE	1-2-2
150-120-81	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	2-2-2
150-200-78	INSTRUMENTS D'ARPENTAGE	1-1-1
150-350-78	NUTRITION	2-2-2
150-960-78	SOLS ET FERTILISATION	2-2-2
152-220-78	GESTION DE L'ENTREPRISE AGRICOLE	2-2-2
153-307-81	COMPTABILITÉ AGRICOLE	2-2-2
153-670-81	PHOTO-INTERPRÉTATION	1-2-2
153-920-81	ÉCONOMIE DE LA PRODUCTION	2-2-2
155-517-81	BOISÉ DE FERME	3-3-3
155-616-81	PISCICULTURE ET ÉTANGS ARTIFICIELS	3-3-3
155-636-81	AGRO-TOURISME	2-1-3
201-117-73	ÉLÉMENTS DE STATISTIQUE	2-1-3
202-105-75	CHIMIE GÉNÉRALE ET ORGANIQUE	3-2-3
202-304-78	BIOCHIMIE	3-2-3
203-906-81	PHYSIQUE	3-2-3
242-905-78	SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1
383-915-71	INITIATION À LA VIE ÉCONOMIQUE	3-0-3
387-973-83	SOCIOLOGIE DES MOYENS DE COMMUNICATION	3-0-3

2 cours complémentaires

plus quatre cours au choix parmi les suivants:

150-530-81	NOTIONS D'AGRICULTURE BIOLOGIQUE	2-1-3
150-970-78	GRANDES CULTURES	2-2-2
153-546-78	PLANTES INDUSTRIELLES	2-2-2
155-506-81	SYLVICULTURE ET PÉPINIÈRE	3-1-1
155-507-81	APICULTURE	2-2-2
155-527-81	ÉLEVAGE DU VISON	2-2-2
155-537-81	OISEAUX GIBIERS	2-2-2
155-547-81	PRODUCTION CAPRINE	2-2-2
155-557-81	ACÉRICULTURE	2-2-2
155-567-81	CUNICULTURE	2-2-2
387-965-83	LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL PLANIFIÉ I	3-0-3